



**Décision Municipale N° 020/DM/CM/SG/SIGAMP/05-2026**

Portant attribution d'une Lettre-Commande suivant l'autorisation de gré à gré N° 02779-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE1/brm DU 13 AVRIL 2026, relatif au projet de construction d'un Centre de Santé Intégré de NKOLNGOBO (PHASE 1) dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,**

- Vu La Constitution ;
  - Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
  - Vu La loi n°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2026 ;
  - Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Préfets ;
  - Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;
  - Vu l'Arrêté n°000242/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre ;
  - Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
  - Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatéle ;
  - Vu la Décision Municipale N°014/D/CM/SG/2026, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;
  - Vu le dossier de Consultation des Entreprises : N° 005/DCE/C-MONAT/CIPM/2026 ; du 13 avril 2026
  - Vu les propositions d'attribution de la Commission ad hoc du 29 AVRIL 2026 ;
- Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire de la Lettre-Commande relative au dossier de Consultation des Entreprises ;

N° 005/DCE/C-MONAT/CIPM/2026 : du 13 avril 2026, relatif au projet de construction du Centre de Santé Intégré de NOLNGOBO (phase 1) dans la Commune de Monatéle, Département de la Léké, Région du Centre.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	TVA (19,25 %)	AIR (2,2 %)	MONTANT HORS TAXES	Délai d'exécution
Construction du Centre de Santé Intégré de NOLNGOBO (phase 1)	TUM'S & FILS SARL	30 000 000	4 842 767	553 959	25 157 233	90 jours

**Article 2 :** L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de la Commune de Monatéle pour la suite de la procédure.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatéle, le 13 MAI 2026

LE MAIRE,  
(Autorité Contractante)



*Prosper Parfait  
Mbassi Bessala*

**Ampliations :**

- ARMP/CE/YDE
- PDI CIPM
- DDEPAT/L
- DDMAP/Léké
- DDDDEVEL/L
- DDMINTP/L
- Entreprise
- Archives/affichage